



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2024

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Laurent CATTIN
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LACHAT
Laurent ZIMMERMANN

Excusée

Andreea CAPITANESCU BENETTI

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Thierry ARN (adjoint)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024
2. Préavis sur une naturalisation (huis-clos)
3. Nomination des membres du Bureau de vote 2025
4. Modification des statuts de l'ORPCC suite à l'adhésion de Confignon : délibération
5. Travaux de construction du séparatif communal : phase 2 - 2025
6. Communications de l'exécutif
7. Divers
8. Questions du public

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers-ères pour leur présence. Il excuse Andreea Capitanescu Benetti.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024 est approuvé par 8 voix et une abstention, avec remerciements à son auteure.

2. Préavis sur une naturalisation (huis-clos)

Le président présente le dossier de naturalisation d'une personne et de son fils. Après consultation du dossier, le conseil municipal donne à l'unanimité des présents un préavis positif à cette demande de naturalisation.



3. Nomination des membres du Bureau de vote 2025

Rémi Fouchault informe que les membres du Bureau de vote vont changer en 2025. Ce sont les personnes suivantes qui se présentent :

- Adeline FONTAINE, présidente
- Catherine CAVEZIEL STILLWAGON, suppléante de la présidente
- Enzo CAVALIERE, vice-président
- Pascal KOUMROUYAN, suppléant du vice-président

Ces nominations sont acceptées avec vifs remerciements et applaudissements.

4. Modification des statuts de l'ORPCC suite à l'adhésion de Confignon : délibération

Le président passe la parole à Jean-Pierre Gantner qui rappelle que l'intégration de la commune de Confignon à l'ORPCC a déjà fait l'objet de l'approbation par le conseil d'une délibération dans l'année. Il ajoute que la proposition soumise au vote de ce jour a été validée par le SAFCO (service des affaires communales du canton) et que la participation financière de la commune devrait baisser du fait de cette intégration.

Le maire invite le conseil à être attentif à l'avenir car, si la structure actuelle est la moins onéreuse du canton, il a constaté très souvent que l'intégration d'un nouveau membre finit par engendrer un accroissement des coûts.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'ORGANISATION REGIONALE DE LA PROTECTION CIVILE DE LA CHAMPAGNE

Vu le groupement commun de protection civile existant entre les communes fondatrices d'Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral ;

Vu le préavis de principe, émis favorablement, par les membres de la commission intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile de la Champagne lors de leur séance du 29 août 2023, concernant l'éventuelle entrée de la commune de Confignon ;

Vu le projet de modification de statuts de l'Organisation régionale de protection civile de la Champagne (ORPC Champagne) pour inclure Confignon ;

Vu le vote à l'unanimité des membres présents par le conseil municipal en séance ordinaire du 10 juin 2024, concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » ;

Vu les votes favorables des conseils municipaux des communes fondatrices et du conseil municipal de la commune de Confignon concernant l'adhésion de la commune de Confignon au groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » ;

Vu l'article 2 de la loi d'application des dispositions fédérales sur la Protection civile du 17 avril 1980 (g 2 1),



Vu l'article 30, alinéa 1, lettre u et 51 à 60 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. D'accepter les modifications des statuts du Groupement intercommunal de protection civile « ORPC Champagne » » du 9 septembre 2024, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.*
- 2. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.*
- 3. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par chaque commune formant le groupement soit Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bernex, Cartigny, Chancy et Soral (ORPC Champagne).*
- 4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération par la commune de Confignon.*
- 5. De fixer l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts au lendemain de l'approbation par le département compétent.*

La délibération est approuvée par 9 voix POUR, soit à l'unanimité des présents.

5. Travaux de construction du séparatif communal : phase 2 - 2025

Sur invitation du président, Hubert Dethurens résume le projet de poursuite de la mise en œuvre du séparatif communal pour les années à venir. L'étape suivante concernera la construction des collecteurs à la route du Lavoir et à la ruelle du Bossatier, dès le début du printemps 2025 et durant 5 à 6 mois.

Un rendez-vous avec tous les partenaires concernés par la suite des travaux de construction a eu lieu la semaine précédente, durant lequel SIG et Swisscom ont exprimé leurs intentions quant à la rénovation de leurs propres infrastructures (eau, électricité, télécom et fibre). Le maire est très satisfait du fait que Swisscom prendra à sa charge la mise en souterrain des lignes aériennes téléphoniques encore présentes qui seront supprimées, à l'instar des lignes électriques et de l'éclairage public que la commune souhaite continuer à enterrer. Des discussions seront encore à réaliser avec certains propriétaires privés impactés par cette décision.

Le chantier continuera en 2026 avec les travaux à la route du Coteau durant 10 mois et se terminera en 2027 avec les chemins des Méandres et des Quarts. Mais beaucoup reste encore à faire avant le démarrage en 2025, notamment déterminer des emplacements pour la base de chantier (à étudier parking chapelle, terrain agricole ?), initier les soumissions pour le choix des entreprises



et convier les habitants des secteurs concernés à une séance de présentation du projet.

Hubert Dethurens indique par ailleurs que le total des subventions communales comptabilisées pour les raccordements des parcelles privées réalisés durant 2023-2024 s'élève à CHF 115'000, sachant que la subvention maximum est de CHF 7'000 par raccordement.

6. Communications de l'exécutif

- ❖ *Travaux SIG – route des Rupettes* : le maire fait part de travaux, qui devraient démarrer encore cette année, sur le tronçon de la route des Rupettes allant au giratoire vers Cartigny, les SIG souhaitant poser une nouvelle colonne d'eau potable. Les répercussions de ce projet sur la gestion du trafic font l'objet d'un désaccord avec l'Office cantonal des transports qui refuse la demande de la commune et des SIG de fermer complètement la route et de dévier le trafic sur la Vy-Neuve. L'OCT entend maintenir la circulation sur demi-chaussée aux heures pendulaires alors que la solution préconisée par la commune et SIG permettrait de raccourcir la durée du chantier de 6 à 3 mois et apporterait une plus grande sécurité pour le travail des ouvriers. Hubert Dethurens espère bien arriver à obtenir l'accord de l'OCT. Ces travaux seront également l'occasion de boucher la cunette en bas des vignes, fort dangereuse.
- ❖ *Contrat de surveillance nocturne* : Hubert Dethurens informe de la résiliation du contrat avec la société de surveillance GSA. L'exécutif a estimé que les rondes étant généralement effectuées tôt dans la soirée, elles ne servaient à rien pour prévenir des délits éventuels.
- ❖ *Rencontre avec le nouveau président du FCL* : Thierry Arn relate que l'exécutif a reçu, l'après-midi même, Nicolas Christin nouvellement élu à cette fonction. La rencontre a permis de préciser les demandes de la commune en matière de bonne communication mutuelle et de donner la position de la mairie sur des demandes du club, certaines étant plus difficiles à satisfaire que d'autres. En particulier, Nicolas Christin a relayé les inquiétudes du FCL quant au manque de vestiaires, vu l'accroissement du nombre de joueurs. Sans solution dans un avenir à court terme, l'exécutif recommande de limiter les nouvelles adhésions et de communiquer aussi plus largement à l'extérieur sur ce problème rencontré par de nombreux autres clubs.
- ❖ *Evacuation eau de pluie sur le petit terrain synthétique* : Thierry Arn résume la problématique apparue suite aux travaux de rénovation du terrain et informe du refus de la mairie de prendre en charge le coût des mesures correctives qui devraient être apportées (CHF 6'000). Une discussion est en cours avec le bureau d'ingénieurs responsable du chantier, afin que celui-ci se prononce sur une entrée en matière financière. En cas d'opposition, la mairie jugera de l'opportunité ou non d'initier une consultation juridique.



7. Divers

- ❖ *Bibliothèque* : Catherine Lachat fait état de sciure sur le sol du local adjacent et craint des insectes nuisibles. Cela sera vérifié. Elle souhaiterait en outre vivement installer un éclairage dans le petit passage devant le bâtiment. La mairie s'en occupe. En aparté, elle ajoute encore que la personne en charge de la cuisine des restaurants scolaires trouve que l'entretien laisse à désirer.
- ❖ *Gratuité TPG* : Laurent Cattin souhaite savoir si la commune entend prévoir un montant au budget 2025 afin de maintenir une subvention, vu le recours annoncé contre la décision cantonale. Cela n'est pas le cas et, si nécessaire, le conseil sera amené à se prononcer. Thierry Arn espère que des informations seront disponibles sur l'effet suspensif ou non de ce recours avant le vote du budget. Le maire déplore que, comme pour le financement du Noctambus actuellement conflictuel, la communication entre l'Etat et les instances de l'ACG est difficile. Aujourd'hui, on ignore qui va régler la facture.
- ❖ *Dates des séances du conseil municipal – 1^{er} semestre 2025* : Nadia Dupraz transmet les dates fixées, soit 20 janvier 2025, 17 février 2025, 24 mars 2025, 14 avril 2025 (présentation des comptes 2024), 12 mai 2025 (approbation des comptes), 2 juin 2025 (prestation de serment du nouveau conseil municipal) et 23 juin 2025.

10. Questions du public

Pas de public présent.

Le président lève la séance à 19h45.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale